

et que les sociétés elles-mêmes et les empires ne pourront rester longtemps sans être ébranlés.

L'unique remède à de si grands maux est donc de rétablir dans la vie privée et dans tout le corps social, les principes et les pratiques du christianisme.

II

L'homme qui a embrassé la foi chrétienne, devient par là même enfant de l'Eglise, et membre de la société la plus haute et la plus sainte. Or, si la loi naturelle nous ordonne d'aimer notre pays natal, à plus forte raison devons nous aimer l'Eglise, notre mère.

Comme ces deux amours—l'amour surnaturel de l'Eglise et l'amour de la patrie—procèdent du même éternel principe, les devoirs qu'ils imposent ne sauraient jamais se contredire.

Cependant il arrive, pour différentes causes, que parfois les exigences de l'Etat envers le citoyen contredisent celles de la religion à l'égard du chrétien. Alors, comme *nul ne peut servir deux maîtres* (1), il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (2). Agir autrement est un crime et on doit être prêt à souffrir, même la mort, plutôt que de désertier la cause de l'Eglise. Par conséquent, si les lois de l'Etat sont en contradiction ouverte avec la loi divine, si elles renferment des dispositions préjudiciables à l'Eglise, ou des prescriptions contraires aux devoirs imposés par la religion, si elles violent dans le Pontife Suprême l'autorité de Jésus-Christ, dans tous ces cas il y a obligation de résister, et obéir serait un crime.

Aimer les deux patries, mais de telle façon que l'amour de la patrie céleste l'emporte toujours sur l'amour de la patrie terrestre, tel est donc le devoir essentiel des chrétiens, et la source de tous les autres devoirs.

III

Toute la vie et la liberté chrétienne résident dans la connaissance de la vérité, à laquelle le Rédempteur du monde est venu rendre témoignage ; et dans la charité divine, qui perfectionne la volonté. Cette vérité et cette charité forment le glorieux patrimoine confié à l'Eglise par Jésus-Christ.

Il est à peine nécessaire de rapporter avec quel acharnement et de combien de façons on fait la guerre à l'Eglise pour lui enlever cette vie et cette liberté chrétiennes.

En présence de ces iniquités, il est d'abord du devoir de chacun

(1) S. Matth., VI, 24.

(2) Actes des Apôtres, V, 29.